

**DÉLIBÉRATION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION  
DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE D'ÉCULLY**

**N°2023-20-T1**

**SÉANCE DU 24 AVRIL 2023**

**Date de convocation du conseil d'administration : 19 avril 2023**

**Nombre d'administrateurs en exercice au jour de la séance : 17**

**Présidente de séance : Madame Laure DESCHAMPS**

**Membres présents :** Mme Laure DESCHAMPS ; M. Vincent FRIDRICI ; M. Jean-Philippe CORDIN ; M. Jean-Claude GAUD ; M. Benoit SECHET ; M. Christian GORISSE ; Mme Marie-Agnès CHALANCON-FERNANDES ; Mme Myriam RAFFARA ; Mme Marie Pierre BERAUD SUDREAU ; Mme Géraldine BALLIGAND.

**Membre absent ayant donné pouvoir :** M. Sébastien MICHEL donne pouvoir à Mme Laure DESCHAMPS ; M. Jean-Pierre MANIGLIER donne pouvoir à Mme Géraldine BALLIGAND ; M. Christophe PERRIN donne pouvoir à M. Benoit SECHET.

**Membres absents :** Mme Hélène DROMARD ; Mme Florence ASTI LAPPERRIERE Mme Patricia GARCIA ; Mme Evelyne LARASSE

**OBJET :** DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE DE L'EHPAD LOUISE COUCHEROUX POUR L'ANNEE 2023

Cette décision modificative n°1 porte sur 2 points :

**I. Les dépenses d'investissement : 59 704,45 €**

**1) Les restes à réaliser repris (19 421,13 €)**

Les restes à réaliser sont des sommes engagées en investissement au cours de l'année 2022 mais non payées sur l'exercice. Ils font donc l'objet d'un report sur l'année suivante.

Il s'agit en l'espère :

- Achat de verticalisateurs pour un montant de 6 411,58 € auprès de l'UGAP (article 2188)
- Achat de chaises de douches pour un montant de 8 509,55 € auprès de l'UGAP également (article 2188)
- Remboursement de cautions pour un montant de 4 500 € (article 165).

**-2) Dépenses d'immobilisations corporelles (40 283,32 €)**

Il est proposé de mettre la somme de 27 818,32 € en dépenses d'investissement permettant notamment le remplacement des rails de plafond.

## II. Les recettes d'investissement : 59 704,45 €

### **-1) Intégration de la capacité d'autofinancement (47 239,45 €)**

La capacité d'autofinancement de 2022 reporté sur 2023 présentée dans l'ERRD est de 74 478,91 pour la résidence autonomie et l'EHPAD.

Il est proposé de diviser cette CAF sur les 2 budgets comme suit :

- EHPAD : 47 239,45 €
- Résidence autonomie : 27 239,46 €.

### **-2) Subvention d'investissement (12 465,00 €)**

L'ARS a notifié une subvention d'investissement au titre du plan d'aide à l'investissement quotidien pour l'EHPAD à hauteur de 12 465 €. Celle-ci permettra de changer les rails de plafond de l'EHPAD, principal chantier d'investissement de l'année 2023.

Vu la délibération 2023-18-T1 en date du 24 avril 2023 relative au compte administratif 2022 de l'E.R.R.D. 2022 de l'EHPAD et la Résidence autonomie Louise Coucheroux et à l'affectation des résultats ;

Vu la délibération 2022-47-T1 en date du 26 octobre 2022 relative à l'état prévisionnel de recettes et de dépenses (EPRD) 2023 de la Résidence autonomie Louise Coucheroux ;

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION,

Après avoir délibéré,

A l'unanimité, par 13 voix pour

- Arrête le montant de la décision modificative n°1 du budget 2023 de l'EHPAD, tel que détaillé ci-dessus et ventilé en 59 704,45 € en recettes et dépenses d'investissement.

déposé le  
 transmis le **25 AVR. 2023**  
Affiché, le  
**25 AVR. 2023**

Ainsi délibéré,  
A Écully, le **25 AVR. 2023**

Le président  
Pour le président,  
La vice-présidente du C.C.A.S

  
Laure DESCHAMPS

Certifié exécutoire le **25 AVR 2023**

Le président  
Pour le président,  
La vice-présidente du C.C.A.S

  
Laure DESCHAMPS



# Acte à classer

DELIB\_2023-20-T

<b>1</b>	<b>2</b>	<b>3</b>	<b>4</b>
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL\_2\_2023-04-25T15-53-56.00 ( MI244724503 )

Identifiant unique de l'acte :

069-266910033-20230425-DELIB\_2023-20-T-DE ( Voir l'accusé de réception associé )

Objet de l'acte : Décision modificative n.1 du budget annexe de l'EHPA  
Louise Coucheroux pour l'année 2023

Date de décision : 25/04/2023



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 7. Finances locales  
7.1. Decisions budgetaires  
7.1.1. Budgets et comptes

Identifiant unique de l'acte antérieur

:

Acte : DELIB\_2023-20-T1.PDF

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 25/04/23 à 15:53

Par BOUTET Catherine

Transmis

Date 25/04/23 à 15:53

Par BOUTET Catherine

Accusé de réception

Date 25/04/23 à 15:59